AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"
(ARIEGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Rue St-Jean prolongée - B. P. n° 20 - 31130 BALMA - (Tél. 83-81-55 - 83-82-55)

ABONNEMENT ANNUEL
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C.C.P. 8612-11 R TOULOUSE

- Bulletin technique n° 131 (1er envoi) - 30 janvier 1979.-

LES TRAITEMENTS D'HIVER DES ARBRES FRUITIERS

Les traitements effectués en hiver, pendant le repos complet de la végétation, permettent d'utiliser des produits qui ne peuvent être employés à une autre époque en raison de leur agressivité sur la végétation.

Ils ont pour principal avantage de diminuer le niveau de population de ravageurs présents sur les arbres en hiver : oeufs de pucerons, de papillons, d'acariens, chenilles diverses, etc... . En outre, ils nettoient les troncs et les charpentières en détruisant les mousses et les lichens.

Ces traitements doivent être appliqués après la taille au cours de laquelle on supprimera tous les rameaux morts ou dépérissants, ceux porteurs de chancres ou d'oïdium (rameaux blanchis), les fruits momifiés, les nids de chenilles.

- Produits utilisables :

1.- Les spécialités à base d'huiles qui peuvent être utilisées seules ou en mélange, associées aux colorants nitrés ou à des insecticides. Le choix se portera entre :

- les huiles de pétrole, Oliocin, Ovipron, Euphytane, Pest-oil 7) actives sur les oeufs d'insectes et cochenilles à la dose de 2 à 4 litres de produit commercial à l'hectolitre d'eau.

- les huiles jaunes associant les colorants nitrés aux huiles d'anthracène ou de pétrole (nombreuses spécialités). A la dose de 2 à 3 litres de produit commercial par hectolitre d'eau , elles sont actives sur les oeufs d'insectes, les cochenilles, les jeunes chenilles d'Hyponomeute.

- les oléoparathion et oléomalathion qui sont à utiliser plus tardivement, en pré-débourrement ; ils sont surtout efficaces sur les oeufs de divers ravageurs.

2.- Les colorants nitrés (nombreuses spécialités) : utilisés seuls et appliqués le plus près possible du débourrement, ils sont particulièrement actifs sur les oeufs d'insectes et détruisent les mousses et les lichens.

Pour les arbres à fruits à noyau, surtout le pêcher et les nectarines, bien respecter les indications de dosage et d'emploi figurant sur les emballages.

L'application sera faite par temps calme, sans gel ni vent, en mouillant copieusement le tronc et l'ensemble de la ramure. Ces traitements intéressent principalement les arbres non régulièrement traités en cours de végétation. Il ne sont pas indispensables chaque année.

/ LA CLOQUE DU PECHER /

Rappelons que cette grave maladie est causée par un champignon dont les attaques se produisent à la faveur des périodes pluvieuses, dès que les bourgeons à bois éclatent.

Actuellement, les tout premiers signes de gonflement de bourgeons sont perceptibles sur les variétés à débourrement précoce (variétés tardives le plus souvent).

Effectuer, dès que possible, sur toutes les variétés sensibles, un traitement cuprique à la dose de 500 g de cuivre métal à l'hectolitre. L'application doit être faite par temps calme, au moins 10 jours après la taille, le cuivre étant susceptible de causer de graves désordres au niveau des plaies de taille, s'il vient à geler ou si des pluies froides se produisent.

/ PYSLLE DU POIRIER /

Dans les vergers fortement infestés en 1978, si un traitement d'automne n'a pas été appliqué, intervenir avec un produit à base de D.N.O.C. (colorant nitré) à la dose de 600 g de m.a./hl, soit environ 1 litre de produit commercial (nombreuses spécialités). Ce produit est également actif contre la cochenille rouge (Diaspis leperii) et les oeufs de pucerons.

Traiter à la suite de deux ou trois journées ensoleillées accompagnées d'un adoucissement de la température.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"MIDI-PYRENEES",

J. TOUZEAU.-

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".

Le Directeur-Gérant : P. JOURNET.

C.P.P.A.P. N° 532 A.D.